



DEPARTEMENT DU CALVADOS

VILLE DE FALAISE

ARRETE DU MAIRE n° 07-149
portant instauration
d'un stationnement réservé au bénéfice
des Personnes Handicapées

Rue du Camp Ferme

- SERVICES TECHNIQUES -

LE MAIRE DE LA VILLE DE FALAISE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales de la République et, plus particulièrement, son article L.2213-2-3° ;

VU l'article L.411-1 du Code de la Route ;

VU la demande de la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Calvados, de créer une place pour personne handicapée ;

CONSIDERANT la nécessité de réserver une place de stationnement aux personnes handicapées en raison de leur difficulté à se déplacer ;

ARRETE :

ARTICLE 1er -

Une place de stationnement aménagée pour les personnes handicapées, et réservée à leur usage, est instaurée 21 rue du Camp Ferme.

ARTICLE 2 -

Les panneaux de signalisation réglementaires, et une matérialisation au sol, seront apposés pour permettre l'application des présentes dispositions.

ARTICLE 3 –

Le Directeur Général des Services, la Police Municipale et la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de FALAISE, le vingt six octobre deux mille sept.

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-Adjoint,
Mme Liliane GALLON.



Liliane Gallon

PREFECTURE DU CALVADOS

- 5 NOV. 2007

COURRIER

TRANSMIS A LA PREFECTURE
DU CALVADOS
& AFFICHE,

30 OCT. 2007

Copie : - SERVICES TECHNIQUES
- CENTRE DE SECOURS
- GENDARMERIE
- POLICE MUNICIPALE
- PRESSE